



**SYNDICAT DE COMMUNES POUR L'ETUDE, LA
REALISATION ET LA GESTION D'INSTALLATIONS
SPORTIVES**

ANNEXE DE LA DELIBERATION DEL-280920-20

Tableau récapitulatif l'indemnité allouée au Président et aux Vice-présidents
de l'assemblée délibérante du COMITE SYNDICAL annexé à la délibération du 28 septembre 2020

Population totale (habitants)	FONCTION	NOM Prénom	Taux maximal (en pourcentage de l'indice brut 1027)	Valeur de l'indemnité		
				Taux proposé	Annuelle	Mensuelle
Entre 20 000 et 49 999 habitants représentant les trois communes	Président	STREHAIANO Luc	25,59%	10%	4667,78€	388.94€
	1 ^{er} Vice-Président	REVEILLERE Dominique	10,24%	5%	2333,64€	194,47€
	2 ^{ème} Vice-Président	WHISTON Hervé	10,24%	5%	2333,64€	194,47€
				Total de l'enveloppe globale		9335,06€

Le Président du Scergis

M. Luc STREHAIANO

